

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal – Séance du 16 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 16 juin 2017 à 17h45 en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Martine BOYER, Nadine PALERMO, Evelyne REGNIAUD, Jean-Claude PIERRAT, Christelle MALTAVERNE, Franck LAFAY, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Arlette VOISIN, Philippe DESBROSSES, Jean-Claude DUFOUR, Jean-Luc DRUOT, Anne-Marie LALLEMENT

POUVOIRS : Gilbert BROCHOT donne pouvoir à Franck LAFAY

EXCUSES : Mickaël SERRIERE, Catherine GRANDIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine PALERMO

ORDRE DU JOUR

- Quelle organisation scolaire pour les années futures ?

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 juin autour de Monsieur le Maire, Jean-Marc Hippolyte. Assistait à cette séance Jérôme François, inspecteur de l'éducation nationale, référent pour la circonscription du Creusot.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, a ouvert la séance, rappelant qu'il s'agissait de se donner les moyens d'une concertation sur l'avenir des écoles suite au constat réalisé sur les effectifs scolaires revus à la baisse : « À l'école élémentaire, nous avons perdu 10 élèves entre les deux rentrées scolaires... et nous risquons de perdre encore 6 enfants pour la rentrée 2018 ». Le Maire, Jean-Marc Hippolyte, a rappelé également les actions (courriers et entretiens) menées avec Madame Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, sans succès auprès des parents d'élèves bénéficiant de dérogations pour tenter de ramener les enfants de St-Servin à l'école de la commune. Il a souligné également le nombre élevé de logements vacants pouvant éventuellement accueillir des familles à St-Servin. « Des travaux sont à réaliser sur certains logements OPAC en particulier en terme d'économies d'énergie, ..., afin de les rendre plus attractifs ». Aussi le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) a-t-il informé le Maire dès février 2017 d'une probable fermeture de classe à St-Servin. Lors de sa rencontre avec le Maire, il lui a confirmé que les chiffres étaient sans appel et il a avancé l'idée de fusionner administrativement école maternelle et école élémentaire.

« Les décisions sont prises en fonction des moyens, là il s'agit d'impulser une dynamique, d'aller tous dans la même direction. » a dit Jérôme François, interpellé sur la stratégie de l'éducation nationale. Quant au maire, il a insisté sur le rôle de la commune : « La commune a pour mission de mettre en place les meilleures conditions possibles d'enseignement, l'éducation nationale a la responsabilité de l'organisation pédagogique et des contenus pédagogiques, les élus doivent être à l'écoute » a-t-il précisé. Pour le premier magistrat de la commune, il est clair, que l'hypothèse d'une fusion doit d'abord faire l'objet d'une réflexion et d'un débat qui doivent prendre du temps. « Je ne serais pas allé voir le DASEN s'il n'y avait pas eu une proposition de suppression de poste à St-Servin, j'ai plaidé la cause, je suis revenu avec une proposition de travail sur l'avenir, nous avons le devoir d'y réfléchir... ».

Concernant la fusion, Jérôme François a expliqué qu'il s'agissait d'un acte administratif : « En général, l'intérêt d'une fusion et le premier enjeu, c'est la possibilité de mettre en place un véritable parcours éducatif pour l'élève. Les fusions d'écoles permettent d'impulser un véritable travail en équipe, de favoriser la liaison entre maternelle et élémentaire et d'avoir de véritables projets communs... ».

Le conseil municipal a donc décidé de consacrer le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018 à la concertation. Pour le Maire et son conseil : « Dans une commune, l'école est un point essentiel. Nous devons être des facilitateurs pour que l'enfant s'épanouisse à l'école ».

Concernant les rythmes scolaires, Madame Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture, a fait le point sur le projet gouvernemental d'adaptation des rythmes scolaires. A ce jour, le décret n'ayant pas encore été promulgué, il ne semble pas opportun au Conseil Municipal de modifier l'organisation des rythmes scolaires à la prochaine rentrée. L'équipe d'animation est prête pour septembre et le Conseil Municipal engagera une concertation, sachant que des évolutions pourront intervenir aux rentrées suivantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,
Jean Marc HIPPOLYTE